



**Cour
Pénale
Internationale**

**International
Criminal
Court**



Bureau du Procureur

Le Bureau du Procureur (le « Bureau ») est l'un des quatre organes de la Cour pénale internationale (la « Cour » ou la « CPI »). Il est dirigé par un Procureur qui est élu par l'Assemblée des États parties. Le Procureur est assisté par deux Procureurs adjoints.

Le Bureau est actuellement dirigé par les deux Procureurs adjoints : M. Mame Mandiaye Niang et Mme Nazhat Shameem Khan, sous réserve de toute décision future qui pourrait être prise par l'Assemblée. Les deux Procureurs adjoints ont tous deux été élus par l'Assemblée des États parties le 10 décembre 2021 et sont entrés en fonction le 7 mars 2022.

La mission du Bureau du Procureur consiste à mener de manière efficace et effective des examens préliminaires, des enquêtes et des poursuites contre les auteurs du crime de génocide, de crimes contre l'humanité, de crimes de guerre et du crime d'agression. Le Bureau agit en toute indépendance, impartialité et objectivité, conformément aux obligations qui lui incombent au regard du Statut de Rome et à ses valeurs fondamentales.

Le Bureau peut, de façon indépendante, ouvrir une enquête à la suite du renvoi d'une situation par un État partie ou par le Conseil de sécurité agissant en réponse à une menace qui pèse sur la paix et la sécurité internationales. En outre, le Procureur peut, de sa propre initiative (*proprio motu*), ouvrir une enquête sur le territoire d'un État partie ou à l'encontre de ressortissants d'un État partie pour autant qu'une Chambre préliminaire de la Cour donne son autorisation.

Le Bureau du Procureur a pour politique de concentrer ses enquêtes sur les personnes portant la responsabilité pénale la plus lourde relativement à des crimes commis dans le cadre d'une situation faisant l'objet d'une enquête. Le préambule du Statut de Rome reconnaît que la Cour elle-même ne constitue qu'une juridiction de dernier recours

pour les victimes de génocide, de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité. Le Statut de Rome assigne donc à la Cour et au Bureau du Procureur un rôle complémentaire à celui des systèmes nationaux.

Le Statut de Rome précise aussi que le Bureau du Procureur agit en toute indépendance. Par conséquent, ses membres ne doivent ni solliciter, ni accepter d'instructions d'aucune source extérieure telle que les États, les organisations internationales, les ONG ou les particuliers.

Le Bureau est composé de deux Pôles des poursuites, d'une Division des services intégrés et d'une Division des services administratifs.

Les Procureurs adjoints sont chargés de la gestion des deux Pôles des poursuites et se répartissent, à parts égales et selon le modèle d'équipe unifiée, les situations et les affaires dont le Bureau est saisi. Cette structure facilite les rapports entre la direction et les équipes.

Les Procureurs adjoints supervisent les examens préliminaires, les enquêtes et les poursuites et, le cas échéant, les procédures en appel ; ils conseillent sur chaque situation et affaire relevant de leur domaine d'attribution et lui présentent des orientations stratégiques en la matière, notamment des recommandations quant à la hiérarchisation des affaires et à l'utilisation efficace des ressources.

La Division des services intégrés centralise les fonctions spécialisées qui apportent une expertise transversale et un appui au fonctionnement du Bureau.

La Division des services administratifs du Bureau du Procureur assure les principaux services administratifs, apporte un soutien en matière de finances et de ressources humaines, et supervise les opérations sur le terrain.



MAME MANDIAYE NIANG, PROCUREUR ADJOINT

M. Mame Mandiaye Niang a été élu Procureur adjoint de la CPI le 10 décembre 2021 et a prêté serment le 7 mars 2022.

M. Niang est diplômé de l'École nationale d'administration et de magistrature de Dakar (Sénégal). Il a occupé plusieurs postes à hautes responsabilités dans le système judiciaire sénégalais. Il a été Procureur général près la Cour d'appel de Saint Louis, au Sénégal, Directeur des affaires criminelles et des grâces au Ministère de la justice du Sénégal, auditeur à la Cour suprême du Sénégal, rattaché du Procureur général, et avocat général et magistrat au tribunal régional de Dakar.

M. Niang a acquis une solide expérience internationale au sein du système des Nations Unies, ayant exercé diverses fonctions au Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR), en tant que représentant régional de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) pour l'Afrique australe, et en tant que juge au Tribunal pénal international pour l'ex Yougoslavie (« TPIY ») et au TPIR.



NAZHAT SHAMEEM KHAN, PROCUREURE ADJOINTE

Mme Nazhat Shameem Khan a été élue Procureure adjointe de la CPI le 10 décembre 2021 et a prêté serment le 7 mars 2022.

Mme Shameem Khan est née et a grandi aux Fidji. Elle a étudié le droit au Royaume Uni, à l'université du Sussex et à l'université de Cambridge. Elle a été admise au Barreau de l'Angleterre et du Pays de Galles à l'Inner Temple ainsi qu'à la Haute Cour des Fidji. Elle a exercé le droit en qualité de procureure de 1984 à 1999. Elle a été nommée au poste de Procureure générale des Fidji en 1994. En 1999, Mme Khan est devenue la première femme nommée juge à la Haute

Cour des Fidji. Elle était responsable de la juridiction pénale de la Haute Cour et a également siégé à la Cour d'appel des Fidji de façon ponctuelle. Mme Shameem Khan a quitté la magistrature en 2009 pour ouvrir son propre cabinet, se consacrant essentiellement aux droits de l'homme, à la gouvernance d'entreprise et aux formations sur le règlement des contentieux. En 2014, elle a été nommée ambassadrice des Fidji auprès des Nations Unies à Genève (Suisse) et à Vienne (Autriche). En 2021, elle a été élue Présidente du Conseil des droits de l'homme à Genève.

PROCUREUR

Cabinet du Procureur	Unité des affaires extérieures
Unité de l'information publique	Section des avis juridiques
PROCUREUR ADJOINT PÔLE A	PROCUREUR ADJOINT PÔLE B
Équipes unifiées	Équipes unifiées
Section des examens préliminaires	Section des appels et de la coordination juridique des poursuites
Unité des violences sexistes et des enfants	Unité des enquêtes financières
DIRECTEUR DIVISION DES SERVICES INTÉGRÉS	DIRECTEUR DIVISION DES SERVICES ADMINISTRATIFS DU BUREAU DU PROCUREUR
Section de la localisation des suspects et de la fusion des informations	Section de la planification et du contrôle financiers
Section des sciences criminalistiques	Bureau des ressources humaines du Bureau du Procureur
Section de la gestion des informations, des connaissances et des éléments de preuve	Section de la planification et des opérations
Unité des services linguistiques	Unité de l'appui à l'administration